

Séance du mardi 28 mai 2024

Date de la convocation: 17/05/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Daniel GINIER

Votants : 7

Représentés:

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Excusés: Ronna CHALVET

Absents:

Objet: Demande de subvention au Département " Atout ruralité Communes, pacte routier " : Travaux sur la voirie communale, rénovation et prolongement du chemin de la Mairie - DE_2024_56

Madame le Maire expose que la Commune est éligible à une subvention du Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes, pacte routier »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état du chemin de la Mairie est désastreux et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour améliorer la circulation. Il y a lieu de prolonger la route vers le nouveau bâtiment technique et les habitations en contrebas.

Sont donc prévus : une reprise de l'ancien tracé avec l'aménagement des passages d'eau, la prolongation de la chaussée jusqu'aux dernières maisons et la mise en œuvre d'un enrobé pour un montant de 23.913,74 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- + Approuve le projet d'aménagement du chemin de la Mairie.
- + Décide de confier les travaux au syndicat de voirie, SIVTA.
- + Autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet au Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité, pacte routier » pour un montant de 9.565,00 euros soit 40 % du total des travaux HT et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



AGEDI
Dépôt PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
007 210701470-20240528-DE_2024_56-DE